Nombre de membres : 34 **N°2025-61**
En exercice : 33 **Abstentions : 0**
Présents : 26 **Exprimés : 30**
Pouvoirs : 4 **Pour : 30**
Votants : 30 **Contre : 0**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre à 20h00.
Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire au siège de la Communauté de Communes à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.
Date de la convocation : le 12 décembre deux mille vingt-cinq.
Présents : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Jean-Pierre Broussaud, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Christian Proville, Pascal Rampnoux
Pouvoirs : Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie**,** Thierry Dauchart pouvoir à Jean-Pierre Pataud, Alain Duris pouvoir à Bruno Grancoing, Chantal Robin pouvoir à Richard Simonneau
Suppléants présents :
Secrétaire de séance : Pierre Varachaud

Objet : Débat et avis du Conseil Communautaire quant à l'avenir de la Résidence Services.

Monsieur le Président explique que la Résidence Services de Cussac, propriété du CIAS Ouest Limousin, est un outil important de la cohésion sociale sur le territoire.

Bien que la Résidence Services soit propriété du CIAS, il est important que le Conseil Communautaire, qui au sens des textes en vigueur doit émettre un avis dès lors que le CIAS souhaite recourir à l'emprunt, puisse d'ores et déjà se positionner quant à l'avenir à envisager pour ce bâtiment.

A ce jour, des travaux de rénovation de ce bâtiment sont envisagés. Le montant total de ces travaux est de 1 616 790,00 € HT d'après le chiffrage effectué par un maître d'œuvre.

Ces travaux seront bien menés en maîtrise d'ouvrage par le CIAS Ouest Limousin, mais au regard de leur importance financière, et des plans de financement qui vont en découler (emprunt, subventions etc.…), il est impératif que le Conseil Communautaire se positionne pour adopter une solution.

Soit continuer les études et rechercher les financements nécessaires, soit laisser le bâtiment en l'état et continuer ainsi.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire après avoir débattu et à l'unanimité:

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** quant à la poursuite des études de rénovation de la Résidence Services,

- **DEMANDE** que les dossiers de recherche de financements possibles soient également constitués

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,
Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20251218-202508_202561-DE
Reçu le 22/12/2025